

Et après le 14 juillet ?



Le président de la République a décrété que les traces fumantes laissées par sa réforme des retraites devraient être éteintes pour le 14 juillet et implicitement laissé cent jours à la première ministre pour y parvenir.

Quelle ambition ! Et surtout quelle hérésie !

Rappelons que les références historiques du « 14 juillet » et des « cent jours » ne sont pas forcément les plus fastes pour les dirigeants de France qui y ont été confrontés à l'époque, Louis XVI puis Napoléon Ier en ayant perdu leur fonction régnante.

Il semble évident que cette réforme injuste et injustifiée, la méthode employée pour l'imposer, le déni de démocratie qui a émaillé toute la procédure jusqu'à la promulgation de la loi... laisseront une marque durable, voire indélébile.

Plusieurs semaines après la fin du processus parlementaire et la promulgation de la loi, cette réforme reste toujours aussi décriée et dénoncée par l'opinion publique au fil des multiples sondages, les organisations syndicales affichent toujours leur unanimité contre le recul de l'âge d'ouverture des droits à 64 ans et leurs actions restent très mobilisatrices (1er mai !). Les visites de terrain du président Macron ou de ses ministres suscitent toujours autant de manifestations et de « casserolades » ... malgré les obstacles réglementaires (souvent illégaux et jugés comme tels en référé par la justice), malgré l'encadrement par les forces de l'ordre, qu'imposent certains préfets (aux ordres ?). Et, signe inquiétant, les actions violentes d'opposition à cette loi ou (et) au système qui se développent.

Il semble évident que la question démocratique se pose. Le respect de la Constitution ne peut suffire à justifier un choix politique rejeté par une grande majorité des citoyens et lui donner une respectabilité démocratique. Avoir déguisé cette loi organique avec effet pluriannuel en « loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 » pour pouvoir limiter les débats à l'Assemblée Nationale et au Sénat... puis terminer par un « 49.3 », voilà qui nous conduit bien loin du principe d'un « système politique où la souveraineté appartient au peuple » que même une « démocratie représentative » se doit de respecter en n'oubliant pas que la « démocratie sociale » est, elle aussi, dans la Constitution.

Certes, la vie politique et syndicale continue. D'autres sujets de préoccupation importants pour notre pays et ses habitants doivent être examinés, débattus et traités. La présence des organisations syndicales à la table des discussions semble nécessaire pour porter leurs revendications, pour proposer, voire imposer, négociations et mesures concrètes. Mais n'en doutons pas, le spectre « de la retraite » planera longtemps au-dessus des relations entre ce pouvoir et les représentants des travailleuses et travailleurs. Certainement bien plus de cent jours et bien au-delà du 14 juillet.

Jean-Louis GIRBAL le 10 mai 2023

N° 20 Mai 2023

SOMMAIRE

Actualité

Réforme des retraites : Le dossier n'est pas dos ! P2

Actualité

Saine colère.
Impôt progressif ou impôt régressif ? P3

Société

Retraités pauvres en Occitanie . P4

Autonomie

Les majeurs protégés. P5

Vie de l'Unsa

Congrès de l'UNSA Occitanie .
Formation des militants au CDCA. P6

Billet d'humeur

Riches ! Comment ? Pourquoi ? P8



6 juin :

Journée d'action
intersyndicale.
Mobilisons-nous!

Réforme des retraites : Le dossier n'est pas clos !

Le Président de la République et la Première Ministre avaient pour ambition de passer à autre chose, une fois la dernière délibération du Conseil constitutionnel connue, pour tenter de sortir de la crise sociale ouverte avec la réforme des retraites. L'échéance du 3 mai, avec le rejet de la deuxième proposition de référendum d'initiative partagée devait, dans leur esprit, marquer la fin de la séquence. C'est loin d'être le cas !

Des actions à l'agenda !

Le Premier Mai 2023 a été marqué par une mobilisation unitaire et massive.



Malgré le rejet du RIP (référendum d'initiative partagée), le 3 mai, l'intersyndicale continue son combat unitaire, et une nouvelle date de mobilisation a été décidée pour le 6 juin.

Deux jours plus tard, le groupe LIOT présentera à l'Assemblée Nationale une proposition de loi pour revenir à l'ouverture des droits à pension à 62 ans.

Contrairement à la motion de censure qui exige de recueillir les suffrages de plus de la moitié des députés, la proposition de loi, pour être adoptée, ne requiert qu'une majorité simple. Quelques abstentions, quelques députés absents, peuvent suffire à mettre en minorité le groupe majoritaire. On se souvient qu'il a seulement manqué 9 voix, le 20 mars, pour que la motion de censure soit adoptée et le gouvernement renversé.

La proposition de loi LIOT a quelques chances de succès. L'intersyndicale s'emploie d'ailleurs à convaincre les parlementaires indécis de laisser pleinement s'exprimer le jeu démocratique par un vote de soutien ou par l'abstention, afin que l'opinion majoritaire des travailleurs et du peuple français soit enfin prise en compte.

Des exigences élevées !

Dès la mi-mai s'ouvre un cycle de consultations des organisations syndicales en bilatérale avec la Première Ministre. On peut regretter le refus de Mme Borne de recevoir l'intersyndicale en bloc, mais il y a là l'occasion, puisqu'on veut parler d'autre chose que des retraites, d'avancer des revendications fortes sur les salaires, sur les conditions de travail...

Laurent Escure l'a déclaré et Laurent Berger a repris sa formule : « Tout va coûter plus cher ». Fortes des mobilisations passées et à venir, les organisations syndicales vont présenter la note des mesures sociales au gouvernement qui prétend désormais entrer dans la co-construction, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement de sa réforme.

De nouvelles perspectives !

Enfin, même si la proposition de loi LIOT est écartée le 9 juin, la possibilité d'un nouveau Référendum d'Initiative Partagée sur la réforme des retraites s'ouvrira un an après la promulgation de la loi, soit le 14 avril 2024. L'échéance peut paraître lointaine, mais elle est beaucoup plus proche que le terme du mandat présidentiel en 2027.

De quoi ouvrir de nouvelles perspectives à l'intersyndicale. Si nous avons provisoirement perdu la bataille législative par les artifices que l'on sait, n'oublions pas que nous avons gagné la bataille de l'opinion. Continuons à capitaliser sur ce succès.

Retraités, poursuivons notre engagement au côté des actifs, pour la défense de nos acquis sociaux. Une victoire du monde du travail nous aidera à mener simultanément nos combats spécifiques pour la défense de notre pouvoir d'achat, de nos droits à la santé, pour une meilleure prévention de la perte d'autonomie.

Saine colère

Chloé Bourguignon a 34 ans. A peine plus vieille que l'UNSA. Jeune donc, mais déjà militante aguerrie, elle est secrétaire de l'Union Régionale UNSA Grand Est.

Vous la reconnaissez ; vous l'avez tous vue dans les médias. Le 19 avril, lors du déplacement du président de la République à Sélestat, en Alsace, elle a pu déjouer le filtrage des forces de sécurité et approcher Emmanuel Macron.

L'occasion de lui dire de vive voix, avec l'énergie et la fougue de sa jeunesse, le rejet de sa réforme des retraites par l'immense majorité de la France qui travaille.

Merci à Chloé d'avoir su lui exprimer notre colère face au mépris qu'il affiche à notre égard, et à son refus d'écouter nos revendications. Merci, on a eu l'occasion de le lui dire de vive voix au Bureau National de l'UNSA le 3 mai.

Chloé est une fille vive, pleine d'humour et de détermination, de cette génération montante qui donne un nouveau souffle à l'UNSA.



Le lendemain, Emmanuel Macron était à Ganges, dans l'Hérault. Nouveau comité d'accueil de l'intersyndicale. L'expérience de la veille avait conduit à renforcer le dispositif de sécurité. Jusqu'aux frontières du ridicule, puisqu'il s'est agi, sur consigne du Préfet, de confisquer sifflets et casseroles. Les casseroles, depuis qu'a été rendue publique la consigne du Préfet Moutouh, ça s'appelle *dispositif sonore portatif*, en langage administratif. De quoi reconsidérer la cuisson de vos pâtes !

La colère du peuple est forte, et M. Macron n'a pas fini de l'entendre... La pratique du bain de foule risque de s'avérer complexe jusqu'au terme des 100 jours qu'il s'est donné pour prétendument remettre le pays à l'endroit.

C. L

Impôt progressif ou impôt régressif ?

À l'heure où les plus retardataires d'entre nous bouclent leur déclaration de revenus, la question du consentement à l'impôt et de la justice fiscale est à l'ordre du jour...

La déclaration de revenus est la clé qui détermine l'impôt sur le revenu. Mais le citoyen exonéré d'impôts n'en est pas quitte vis-à-vis de la collectivité. D'autres prélèvements beaucoup moins justes et plus insidieux nous sont appliqués. La TVA, nous la payons quotidiennement dans chaque geste de notre vie courante. La CSG s'applique à la plupart des revenus, les cotisations sociales à pas mal d'autres.

C'est la base d'un système redistributif qui permet à tous et notamment à ceux qui ont le moins de recevoir des aides sociales.

Tout irait bien si l'effort était équitablement réparti.

Selon l'économiste **Gabriel Zucman**, c'est loin d'être le cas. Si toutes contributions confondues, tous les groupes de la population paient 50 % de leurs revenus en prélèvements, il existe pourtant une exception : les plus riches !

Gabriel Zucman estime que la contribution des 370 ménages les plus favorisés (qui représentent 0,0001 % de la population) ne dépasse pas 20% à 25% de leurs revenus.

Ces privilégiés tirent l'essentiel de leurs revenus de dividendes provenant de parts détenues dans de grandes entreprises. Ces dividendes, immédiatement réinvestis, échappent à l'impôt.

Le seul impôt que payent véritablement les très grandes fortunes, c'est l'impôt sur les profits des sociétés dont elles sont actionnaires. Problème, en France comme dans le monde entier, cet impôt a été érodé par la course au moins-disant fiscal ; il est passé de 33 % en 2017 à 25 % en 2022. Ainsi, ce que l'on peut considérer comme un impôt minimum sur les très grandes fortunes a été fortement raboté.

Gabriel Zucman, interrogé par le magazine « Alternatives économiques » dénonce la faillite quasi complète de l'impôt sur le revenu qui est censée être la pierre angulaire de la progressivité fiscale et qui n'arrive pas du tout à bien taxer ces très hauts revenus. Il parle d'impôt régressif appliqué aux plus riches.

Pour corriger ces injustices, à l'UNSA Retraités, nous revendiquons :

- **Une fiscalité plus redistributive avec un impôt sur le revenu plus progressif, par la création de tranches supplémentaires mettant davantage à contribution les plus favorisés.**
- **Une taxation des revenus des dividendes selon le même barème que les revenus du travail.**
- **Une taxation des superprofits.**
- **Des mesures pour limiter les pratiques d'optimisation fiscale et une lutte déterminée contre le travail dissimulé et les pratiques d'évasion fiscale.**

En Occitanie, 16.4% des personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Lorsqu'on considère les plus de 75 ans, ce taux se limite à 12.4% ; mais il est plus élevé que le taux moyen des plus de 75 ans vivant sous le seuil de pauvreté en France qui se situe à 10%.

On relève par ailleurs d'importantes disparités selon les départements et, au sein d'un même département, selon les territoires.

Le Gers et la Lozère ont une population de personnes âgées dont plus de 15% vivent sous le seuil de pauvreté.

A l'inverse, La Haute-Garonne, avec 9.8% de plus de 75 ans sous le seuil de pauvreté, présente une situation légèrement plus favorable que la moyenne nationale des Français de plus de 75 ans.

Le seuil de pauvreté à 60% du revenu médian en 2020

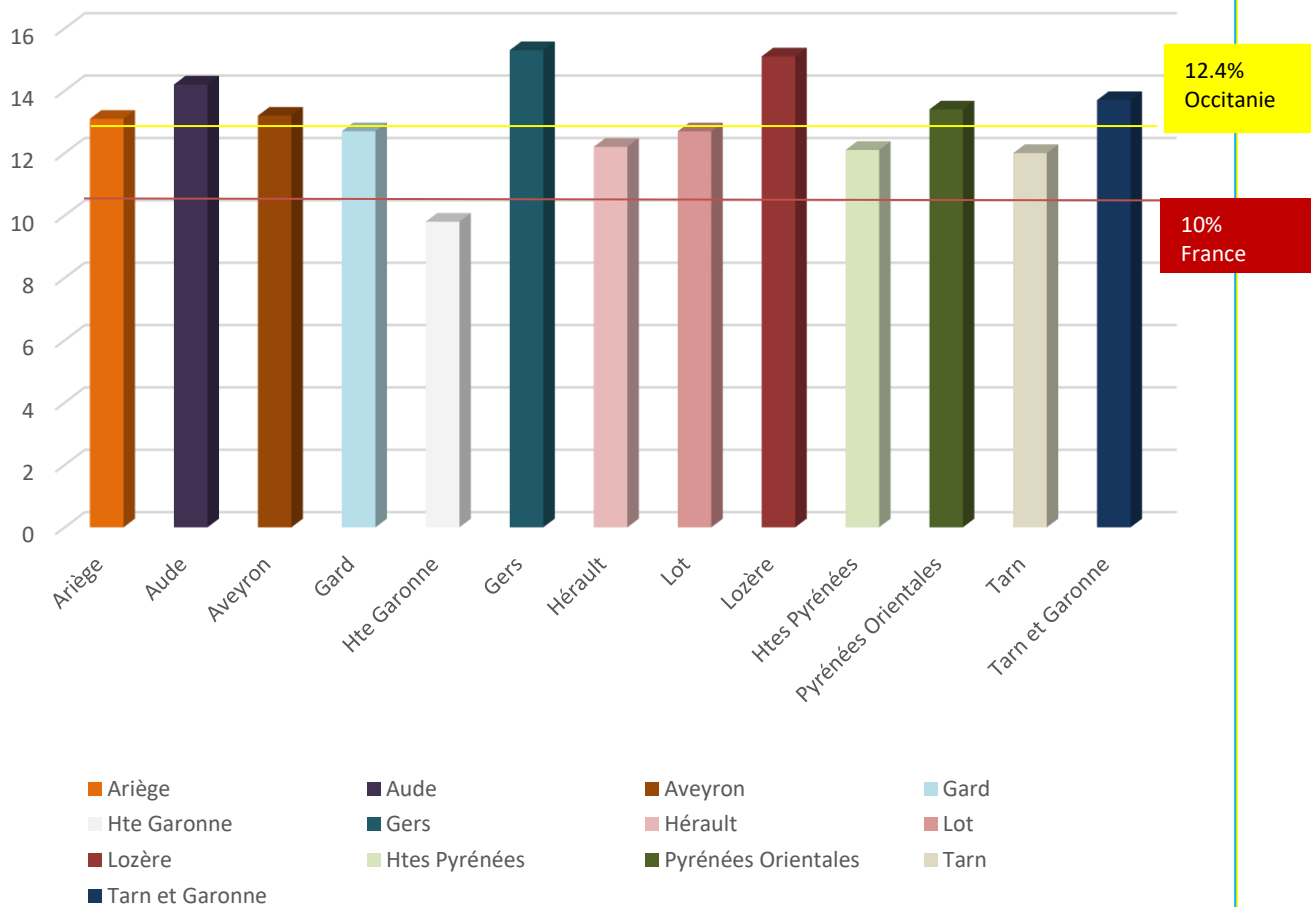
Pour une personne seule :

1128 € par mois

Pour un couple :

1692 € par mois

Pourcentage de plus de 75 ans sous le seuil de pauvreté.



Les départements très ruraux, où les veuves d'agriculteurs sont surreprésentées dans la population âgée, accusent des taux de pauvreté chez les plus de 75 ans supérieurs au taux moyen de Français sous le seuil de pauvreté. Confirmation qu'il y a, aussi, des retraités pauvres. En Occitanie, 1 retraité.e âgé sur 8 !



En Occitanie 68 000 personnes sont sous statut de protection des majeurs. (Donnée 2022). Ce nombre est en progression de 8% par rapport à 2017.

Les mesures de protection sont exercées :

- à 29% par les familles,
- à 47% par les services,
- à 22% par des mandataires indépendants,
- à 2% par des préposés MJPM (soit 1360 personnes).

23% des personnes sous statut de protection des majeurs le sont pour des questions de dépendance liée à l'âge. Nous avons donc, dans la région, 15 600 personnes âgées vivant sous statut de majeur protégé. La moitié des 68 000 personnes sous statut de protection des majeurs est sous régime de curatelle renforcée. Un tiers des personnes sous mesure vit en établissement (soit 22 600 personnes).

Une anomalie par rapport à la tendance encouragée :

Une particularité régionale : On compte beaucoup moins de mandataires familiaux en Occitanie par rapport à la moyenne française : 28% en Occitanie contre 50% en moyenne nationale. Alors que la réforme de 2007 a consacré la primauté des familles dans l'exercice des mesures de protection ; les données du ministère de la justice témoignent dans notre région d'un recours accru aux professionnels entre 2017 et 2022.

Le rôle des mandataires judiciaires :

Les champs d'intervention des mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont les suivants :

- Le logement,
- Les droits sociaux,
- Les finances,
- La santé,
- La citoyenneté.

Des contrôles insuffisants

Les personnes majeures sous protection pour des raisons liées à l'avancée en âge sont particulièrement vulnérables. La personne ou le service investi de la mesure de protection dispose d'un pouvoir important sur la personne assistée, ce qui peut ouvrir à certaines dérives ou abus financiers, notamment lorsque la tutelle est exercée par un mandataire indépendant, pressions psychologiques ou d'autre nature...

Le nombre des contrôles semble très limité au regard des situations de Majeur Protégés (de l'ordre de 8 pour plus de 68 000 dossiers). Cela laisse craindre de nombreux « trous dans la raquette ».

Il peut sembler excessif de protéger les personnes de l'emprise de ceux qui sont mandatés pour exercer leur protection, mais l'expérience montre que ce n'est pas forcément inutile, d'autant que la tutelle judiciaire, si elle est effective, ne peut s'exercer que de façon distanciée.

Sur ces points, à l'UNSA Retraités, nous nous sommes donnés pour mandat :

- D'exiger protection pour les personnes âgées vulnérables.
- De demander également un renforcement de la politique de formation et du suivi des tuteurs ou mandataires judiciaires.
- De soutenir la plate-forme nationale de lutte contre les maltraitances 39-77 et d'encourager l'implantation de ses centres dans tous les départements.

Des questions à se poser :

Pourquoi si peu de mandataires familiaux en Occitanie ? Comment corriger cette anomalie ?

Quelle place pour la plate-forme nationale de lutte contre les maltraitances 39-77 dans de possibles attitudes malveillantes de la part de mandataires indépendants ?

Quel contrôle pour les mandataires ? Qui les exerce ? Dans quelles conditions et selon quel cadre réglementaire ?

Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs peut être soumis à l'avis des CDCA. L'occasion pour nos militants investis dans ces instances de poser ces questions...

Qu'est-ce qu'un majeur protégé ?

Selon le Code civil :

« Toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier d'une mesure de protection juridique prévue au présent chapitre. »

Congrès de l'UNSA Occitanie

Le congrès de l'Union Régionale UNSA Occitanie s'est déroulé le 20 avril dernier à Narbonne en présence de 3 secrétaires nationaux de l'UNSA et de plus d'une centaine de participants. Au cours de cette réunion ponctuée de nombreux et riches échanges, les congressistes ont approuvé les rapports d'activité, nationale et régionale, entendu le compte rendu de gestion pour 2022, donné quitus au trésorier régional et arrêté la composition du bureau régional pour la période 2023-2027. Une large partie des travaux a également porté sur les 76 amendements au projet de résolution générale proposés par les fédérations et unions départementales. La plupart d'entre eux ont été votés et seront donc portés par la délégation d'Occitanie au congrès national de l'UNSA, début juin à Dijon

Après avoir renouvelé leur confiance aux co-secrétaires et aux membres du secrétariat régional, les congressistes ont échangé, débattu et voté sur les 76 amendements, au projet de résolution générale de l'UNSA, portés par les fédérations et les délégations des unions départementales. Les valeurs que nous portons, notre vision des années à venir, notre projet pour les travailleurs-ses, ont été abordés en toute liberté et dans une grande sérénité.

Ce qui fait la force de l'UNSA, c'est la diversité des points de vue que l'on y rencontre, c'est la liberté des échanges et cette capacité à se retrouver autour de valeurs communes.



Le Secrétariat Régional de l'UNSA Occitanie élu au cours du congrès

- Antoine Loguillard
- Pierre Grousset
- Marie Claria
- Frédéric Vaysse
- Martine Dumas
- Henri Mézy
- Karine Sabah
- Jacques Garcia
- Anne-Marie Quarrato
- Emmanuel Cajelot
- Sarah Piret
- Jean-Louis Girbal
- Johann Reig

Formation des militants UNSA retraités au CDCA

La loi d'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015 oblige les départements à installer et réunir un **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)**, instance de démocratie participative locale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

Des militant.e.s UNSA y participent en tant que délégué.e.s. Afin de les préparer aux problèmes et aux dossiers à traiter, de les armer pour les débats qui s'y déroulent, l'UNSA Occitanie organise le 15 mai une formation régionale où les échanges permettront d'aborder divers sujets :

- Rappels sur le CDCA : composition, missions, thèmes traités....
- Echanges sur le fonctionnement actuel dans les divers départements de la région, points de blocage et leviers de changements
- Les instances de démocratie participative de l'ARS en lien avec les CDCA
- Conseil Territorial de Santé (CTS) : mieux connaître les textes et échanges sur ce qui est pratiqué dans les départements
- Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) : compositions, missions, thèmes traités. Quels risques identifiés pour changer le fonctionnement ? Evaluation et suivi du Programme Régional de Santé (PRS)
- Le droit des usagers dans les EHPAD et les Etablissements Médico-Sociaux : le CVS et le nouveau décret
- Le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de l'Autonomie (PRIAC). Programmation des moyens, finalisation des avis rendus par le CDCA

LES BUREAUX DE TABAC SE RÉINVENTENT.

Le tabac n'a pas le vent en poupe. Baisse de la consommation, effets de la contrebande, prix du paquet... Face à cette situation les bureaux de tabac se transforment même si le moteur des achats reste la cigarette.



« On trouve de tout à la Samaritaine », cette accroche publicitaire d'un grand magasin parisien peut désormais s'appliquer aux bureaux de tabac. Ainsi, à côté des produits classiques vendus (cigarettes, presse, jeux à gratter, friandises, timbres...), on peut trouver souvent et logiquement des produits de vapotage mais aussi des fournitures scolaires, des bouteilles de vin, des spiritueux, des produits des terroirs.

Dans certains cas, les bureaux peuvent proposer divers services tels que photos d'identité, reproduction de clés, point relais - dépôt de colis, compte bancaire Nickel, billets de train, café... Leur renouveau passe, semble-t-il, par cette diversification plus ou moins développée qui tend à les transformer en magasins multiservices.

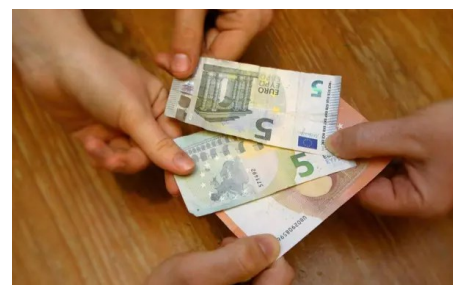
En général, les élus et les habitants apprécient cette évolution qui permet de dynamiser les communes et de maintenir des commerces de proximité dans certains quartiers et dans bon nombre de petits villages. La Confédération des buralistes estime qu'un bureau de tabac transformé sur deux a créé un emploi supplémentaire en CDI.

Cette réinvention des bureaux de tabac vise à enrayer leur hécatombe. On compte actuellement 24 000 bureaux de tabac dans notre pays contre 34 000 il y a une vingtaine d'années. Le dispositif de transformation de ces commerces permet aux buralistes de toucher une aide pouvant atteindre 30% du montant des travaux, plafonnée à 33 000 €.

Vie de l'UNSA

Vers une caisse de grève de l'UNSA ?

La question a été abordée en Bureau National de l'UNSA, le 3 mai, par Laurent Escure... Le conflit en cours, puisqu'il y aura une nouvelle journée d'action le 6 juin, par son ampleur et sa durée, pose la question de la solidarité financière aux plus engagés.



Retraités, nous avons contribué dans les manifestations, en donnant notre temps et nos bras, pour rendre l'UNSA plus visible. Par notre communication, nos écrits, en produisant analyses et arguments. Mais nous n'avons pas su, à la hauteur de l'enjeu, apporter une contribution financière qui aurait pu mieux soutenir les actifs. Certains de nos adhérents ont fait des propositions restées lettre morte.

Au-delà de l'engagement de chacun, il faudrait peut-être réfléchir à une caisse de grève nationale UNSA. Les retraités pourraient y contribuer par une sur-cotisation volontaire (défiscalisable) de niveau variable. On pourrait imaginer 10, 25 ou 50 euros par an... Cette ressource, plus facile à pérenniser qu'un apport ponctuel, pourrait enrichir un « trésor de guerre » permettant de soutenir des mouvements sociaux à venir.

Idée à creuser dans nos syndicats respectifs, que les retraités s'honoreraient de porter. Donner chaque année, en plus de notre cotisation, l'équivalent d'une journée de pension serait une belle façon d'exprimer notre soutien à l'action des actifs.

Riches ! Comment ? Pourquoi ?

Selon Forbes l'homme et la femme les plus riches du monde sont actuellement Français. Bernard Arnaud et Françoise Bettencourt, près de 240 milliards pour lui et environ 80 pour elle, se partagent cet honneur planétaire. Faut-il en être fier ? Ou s'interroger ? Est-il par exemple concevable que la fortune de l'homme le plus riche du monde soit passée d'à peine 100 milliards en 2020 à près de 240 en 2023 ? Peut-être faudrait-il regarder de plus près les règles (ou leur absence ?) que se sont donnés les chantres du libéralisme mondialisé aidés par les complicités politiques.

Comme Pierre Perret dans le « Zizi », on pourrait établir une liste plus ou moins exhaustive des différentes manières plus ou moins honnêtes (et justifiées ?) de devenir et de rester riche. Et tenter d'y discerner la part de « méritocratie » dans ce processus. Quelques exemples et interrogations ?

Que penser du fait que la misère de beaucoup (guerres, pandémies, exploitation de main d'œuvre...) enrichisse quelques-uns ? Comment admettre que l'exploitation des matières premières et des richesses naturelles, biens communs, ou la dégradation de l'environnement, puissent là encore profiter à quelques-uns au détriment des populations, notamment locales ? Comment accepter que les investissements boursiers, initialement destinés à financer le développement économique, soient devenus de plus en plus spéculatifs, donc de plus en plus gourmands et sans aucun « remord social » dans les résultats économiques ?

Pourquoi des « oligarques » peuvent-ils obtenir des pouvoirs et des richesses en échange d'allégeance aux politiciens qui leur ont octroyé les places qu'ils occupent ? Comment « la loi de l'offre et de la demande » (marchés divers, énergies, immobilier.....et même santé) ou la « notoriété » (arts, sports, médias...) prennent-elles souvent une importance irrationnelle sur le « mérite » de celles et ceux qui en profitent, et jusqu'à quel point ?

Peut-on ou doit-on considérer de la même manière, et jusqu'à quel niveau, les riches « par héritage » et les riches « au mérite » ? Et comment en définir un éventuel étalonnage entre celles et ceux qui ont obtenu dès la naissance les moyens d'accéder à l'ouverture sur le monde, à la culture, à des conditions d'éducation optimales, à des relations facilitatrices d'insertion, à la confiance des banquiers... et celles et ceux qui ont gagné leur fortune à force de travail, d'abnégation, d'opiniâtreté... ou parfois de flair à saisir les opportunités ?

Beaucoup de questions qui mériteraient que les « citoyens du monde » s'en emparent et cessent de laisser à la toute petite élite autoproclamée du capitalisme mondial la gestion économique, donc sociale et environnementale de notre planète.

A-t-on droit à l'utopie ? Peut-on imaginer que les orientations du FMI, de l'OMC et autres organismes internationaux pourraient un peu virer de bord ? Peut-on espérer que les quelques 200 millionnaires (dont 2 français) qui ont récemment affiché leur souhait d'être plus taxés par les états parviennent à convaincre leurs pairs ? Peut-on envisager des règlements mondiaux condamnant efficacement les fraudes fiscales et les manœuvres d'optimisation ? Enfin, peut-on croire que des organismes tels l'ONU trouveront les chemins d'une logique mondiale où l'intérêt de tous supplanterait l'appétit de quelques-uns ? Taxation ou... révolution ?

JL G